

A Bruxelles, l'inscription dans les écoles néerlandophones se fera par tirage au sort

■ Le système du "premier arrivé premier servi" évoluera dès septembre 2018.

C'est un fameux changement qui interviendra dès la rentrée 2018 dans les écoles secondaires néerlandophones à Bruxelles. Les inscriptions se feront désormais par tirage au sort et non plus par ordre chronologique, rapportait mercredi le site web d'informations Bruzz.be.

Une loterie pour une autre

A l'heure actuelle, c'est le principe

du "premier arrivé, premier servi" qui prévaut. Par conséquent, les écoles les plus réputées sont prises d'assaut et affichent rapidement complet.

"Le système en vigueur, avec des écoles saturées dès les premières secondes, a tout d'une loterie aussi", affirme, pour défendre le projet, Petrus Van den Cruyce, le président du LOP Brussel, une plateforme de concertation pour l'égalité des chances dans l'enseignement. Selon lui, le système qui prévaut est injuste dans la mesure où il avantage les familles qui disposent d'un réseau important

ou d'un ordinateur plus rapide.

A partir de l'année scolaire 2018-2019 donc, l'ordre chronologique

sera remplacé par un tirage au sort. "Le système informatique génère un numéro pour chaque élève. Tous les numéros obtenus seront ensuite ordonnés au hasard", explique encore Petrus Van den Cruyce.

Pour rappel, il n'existe en Flandre aucun système uniforme d'inscription pour les élèves quand les places sont comptées – contrairement à la Fédération Wallonie-Bruxelles et son "décret inscriptions".

Certaines écoles ont choisi le système du "call center", d'autres pratiquent le principe du "premier arrivé", alors que certaines communes ont mis en place un compromis, avec un système de préinscription conjugué à un rappel des parents.

Le gouvernement flamand réfléchit toutefois à l'élaboration d'un système uniforme.

BdO (avec Belga)

Il n'existe
en Flandre
aucun
système
uniforme
d'inscription.

Épinglé

Concilier mixité sociale et proximité

Offrir aux Bruxellois une école à proximité de leur domicile tout en garantissant la mixité sociale est possible, a affirmé mercredi l'association Appel pour une école démocratique (Aped). Avec le mécanisme qu'elle avance, le pouvoir public proposerait aux parents une école. Les parents pourraient ou non accepter l'offre, à leur charge, en cas de refus, de trouver une autre école. Aidé par le groupe d'étude de l'UCL, le Girsef, l'Aped a mis en place un logiciel qui prouve que ce mécanisme renforcerait la mixité. La proposition (en ligne sur le site skolo.org) doit être affinée, mais se présente comme une pièce indispensable au débat. **BdO**